



Plan Climat Energie Territorial Du Pays du Vignoble Nantais

Charte de partenariat



PARTIES PRENANTES

Le Pays du Vignoble Nantais

S'est engagé dans la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial par délibération en date du 27 mai 2013.

« le partenaire »

Sommaire

Parties prenantes	2
Contexte	4
Le Plan Climat Energie Territorial	5
La charte de partenariat	6
Liste des actions	8

LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE LE PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS S'ENGAGE !

LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS EST ENGAGÉ DANS UNE DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DEPUIS SON ORIGINE. LE 27 MAI 2013, UNE NOUVELLE ÉTAPE EST FRANCHIE AVEC L'ADOPTION DU PREMIER PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL ÉLABORÉ POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES.

CONTEXTE

Le changement climatique : un enjeu planétaire, des conséquences locales qui ne seront pas les mêmes selon que l'on vit au nord ou au sud de la France,

A l'échelle mondiale, les consommations d'énergie ont été multipliées par 40 en 150 ans, entraînant une augmentation considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES), un réchauffement climatique compris entre + 2 et + 6°C au XXI^e siècle, une croissance constante du coût de l'énergie et un « pic de production de pétrole » attendu avant 2040. Ce contexte global a des implications locales fortes que le Pays du Vignoble Nantais se devait d'anticiper pour préparer au mieux l'avenir et le développement du territoire.

.... qui appelle des solutions adaptées au territoire....

L'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial constitue le moyen le plus approprié pour répondre localement aux enjeux climatiques et énergétiques. Il est à la fois une stratégie et un plan d'actions, adaptés aux spécificités du territoire, ...

**.... Pour repenser nos manières de construire, produire et consommer.
Pour faire évoluer nos habitudes pour se déplacer, se loger, se chauffer**

Basé sur l'identification des activités responsables d'émissions de gaz à effet de serre, le Plan Climat Energie Territorial vise à mettre en cohérence l'ensemble des actions et des orientations politiques du territoire afin de passer d'initiatives éparses, engagées au coup par coup, à une politique climat-énergie cohérente, concertée, ambitieuse et opérationnelle à l'échelle du Pays du Vignoble Nantais.

LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DU PAYS DU VIGNOLE NANTAIS

L'ambition du PCET : relever le défi du réchauffement climatique pour inscrire l'avenir du territoire dans une dynamique de développement vertueux

L'ambition du PCET répond à une vision du développement et de l'avenir du Pays du Vignoble Nantais, définie à partir de l'analyse des enjeux du territoire et des propositions formulées par les acteurs du territoire.

Le premier plan d'actions défini pour la période 2013-2018 est constitué de **33 actions** articulées autour de **7 orientations stratégiques** :

- **Organiser durablement l'avenir du territoire**
Cette orientation vise à rendre le développement du territoire plus attractif en guidant l'évolution vers de **nouvelles formes d'urbaines**, en visant le développement d'une **offre de logement performante** d'un point de vue énergétique et diversifiée d'un point de vue social, en **préservant l'identité du territoire** associée aux terres agricoles et espaces naturels, mais aussi en identifiant le **potentiel local** en ressources énergétiques
- **Développer des politiques et projets d'aménagements urbains durables**
Il s'agit ici d'accompagner l'évolution des règles visant à **limiter l'empreinte écologique** des projets d'aménagements urbains et des équipements publics, et le développement de projets urbains type **éco-quartiers**
- **Orienter les déplacements et les transports vers l'éco-mobilité**
L'objectif visé est d'amener tout un chacun à **se déplacer autrement**, en sensibilisant et soutenant les initiatives qui permettent de **changer les habitudes** de comportements et de limiter les déplacements contraints (**covoiturage**, espaces de travail partagés, **partage** de la voirie, **cheminements piétonniers**, pistes cyclables,...)
- **Optimiser les performances énergétiques des bâtiments existants**
L'essentiel des efforts à consentir en terme de performance énergétique porte sur le patrimoine bâti existant, c'est pourquoi cette orientation vise à accompagner les collectivités du territoire pour améliorer les performances énergétiques du patrimoine public et **tendre vers l'éco-exemplarité**. Mais elle vise aussi l'action **dans le secteur du résidentiel privé** et la **lutte contre la précarité énergétique** des ménages.
- **Engager une dynamique de développement local responsable et solidaire**
Cette orientation vise tout d'abord à accompagner et soutenir la **transition des pratiques agricoles** vers des modes de production « bas carbone » et plus responsables, en facilitant de manière simultanée le développement **d'une chaîne de production et de consommation locale**. Elle vise également deux autres objectifs : le soutien au **développement d'une filière professionnelle dans le secteur du bâtiment et de la construction durable** et l'**évolution des pratiques en termes de d'achats et consommation responsables**.
- **Mobiliser et animer les acteurs du territoire**
L'action publique volontaire n'a de sens et de chance de porter ses fruits que si elle repose sur la mobilisation de l'ensemble des habitants, acteurs du territoire et partenaires, agents des collectivités et élus. Cette orientation porte l'ambition de **structurer, animer et suivre l'engagement de tous** afin de donner toutes les chances à ce premier plan d'actions.
- **S'adapter au changement climatique et renforcer les solidarités**
Il s'agit ici de se donner les moyens **d'anticiper pour gérer les risques émergents** liés aux vulnérabilités du territoire dans un contexte de changement climatique (canicules, inondations, mouvements de terrain, évolution des systèmes de production agricole, impacts sur la biodiversité).

LA CHARTE DE PARTENARIAT

Principe de la charte

Cette charte engage les signataires à mener une réflexion en faveur d'une lutte contre le changement climatique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle matérialise la volonté de tous d'agir et d'apporter leur soutien dans la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial du Pays du Vignoble Nantais.

Cette charte de partenariat permet de :

- proposer un panel d'actions et donc de voir ce sur quoi chaque partenaire peut travailler pour participer à son échelle au PCET
- de valoriser des actions déjà engagées sans avoir nécessairement fait le lien avec le Plan Climat
- d'avoir une connaissance plus fine des initiatives du territoire (avec le suivi des actions) et de pouvoir être en mesure de proposer des retours d'expérience.

Elle vise également à faciliter les échanges entre les acteurs du territoire et le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais tout au long de la mise en œuvre du Plan Climat. Pour cela il sera demandé à chaque organisme acteur de désigner un référent technique (référent climat) qui aura pour rôle d'être l'interface technique entre votre structure et la démarche de Plan Climat et un représentant décideur.

La charte peut être **signée par tous les acteurs du territoire**, quels qu'ils soient : les collectivités territoriales, les partenaires institutionnels et les associations, les entreprises et les chambres consulaires, établissements scolaires, les habitants

En signant cette charte, chaque partenaire accepte que les actions menées puissent faire l'objet de publications et de communications dans une perspective d'exemplarité des autres structures.

Pourquoi signer la charte ?

- Pour concrétiser votre engagement, celui de votre collectivité, de votre entreprise ou association, ...
- Valoriser les actions de votre structure au sein d'un projet plus large
- Permettre la création d'un réseau d'acteurs et le partage d'expérience
- Amplifier la démarche

Le Club Climat

Il est composé des acteurs socio-économiques ayant une activité sur le territoire (associations, entreprises, collectivités, chambres consulaires, établissements scolaires, habitants) et ayant signé la Charte de Partenariat.

Il est un lieu de rencontres, d'échanges de bonnes pratiques et de valorisation de l'engagement des acteurs du territoire.

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation du PCET, il est également une instance consultative. Il formule un avis sur les orientations du PCET, fait des propositions d'actions correctives ou complémentaires, et suit la concrétisation des actions.

Le Pays s'engage à réunir, une à deux fois par an, le club climat pour partager les expériences et faire état de l'avancement de la démarche.

Le partenariat

Le Pays du Vignoble Nantais

- Coordonne, anime et évalue les actions du Plan Climat Energie Territorial
- Met en place certaines actions du Plan Climat
- Recense, et valorise toutes les initiatives
- Anime le Club Climat

Le partenaire

- Nomme un représentant décideur et un référent technique pour le Plan Climat Energie Territorial.
- Met en place une ou plusieurs actions (liste en annexe de la convention)
- S'engage à transmettre annuellement au Pays du Vignoble Nantais, le bilan des actions mises en place en termes de consommations évitées. Ces résultats permettront au Pays de suivre l'évolution du territoire.
- S'engage à contribuer au tableau de bord de suivi du PCET
- Accepte la communication autour des actions mises en place
- Peut participer au Club Climat

Les signataires de la Charte pourront communiquer dans leurs outils de communication de leur contribution au Plan Climat Energie Territoire en utilisant la mention suivante : « éco-acteur du Plan Climat du Vignoble Nantais » ou encore le logotype spécialement créé pour les partenaires du Plan Climat du Pays du Vignoble Nantais. L'utilisation de ce logotype répond à une charte que vous trouverez en annexe de ce document.



Le référent technique du plan climat dans ma structure :

Nom :

Mail :

Téléphone

Adresse :

Le représentant décideur du plan climat dans ma structure :

Nom :

Mail :

Téléphone

Adresse :

Le Partenaire

Organisme

Nom, prénom :

Fonction

Pour le Syndicat Mixte du
SCoT et du Pays du Vignoble Nantais

Le Président,
François GUILLOT

Date et signature